



S.A.S KOALA CONSEILS
INGÉNIERIE DES MÉTIERS DE LA BOISSON
Audit- Conseils- Formation

Conditions Générales de Vente des Prestations de Formation

La société KOALA CONSEILS SAS au capital de 4.000 Euros, dont le siège social est situé
11 RUE MANET 34500 BÉZIERS dont le numéro SIRET est RCS BÉZIERS SIRET : 81451844500014

Organisme de formation déclaré auprès de la Direccte région Occitanie sous le n° : 76340954034

Article 1 : Prestations vendues

Les actions de formation dispensées par KOALA CONSEILS rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Chaque formation dispensée par KOALA CONSEILS porte une dénomination, un titre et un contenu. La participation aux formations dispensées par KOALA CONSEILS implique de la part de l'acheteur desdites prestations (ci-après dénommé « le Client) que ce dernier veille à ce que les participants inscrits possèdent bien les connaissances requises et/ou y répondent en termes de compétence pour pouvoir suivre les formations.

La vente des prestations de formation par KOALA CONSEILS est exclusivement réservée aux entreprises. Les prestations vendues concernent la formation « intra » entreprises des personnels de tous niveaux dans le domaine de l'informatique 'Comptabilité d'Enterprise et Gestion des droits des alcools, dans le cadre du commerce Entrepositaire et Caviste'

Article 2 : Application des conditions générales de vente de prestations de formation – Durée

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à toute commande de formation passée par un Client auprès de KOALA CONSEILS.

De même, le simple fait d'assister, en personne ou par l'un de ses préposés, à une séance de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente pour la durée des relations contractuelles liées aux formations. Ainsi, la passation de commande ou l'assistance à une séance de formation vaut acceptation expresse et sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales de Vente, lesquelles prévaudront sur toutes autres conditions.

Celles-ci ne peuvent être modifiées que par un écrit signé par le Client et un responsable de KOALA CONSEILS dûment habilité à cet effet.

Article 3 : Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les formations « intra entreprise » proposées par KOALA CONSEILS dans son catalogue en vigueur, définies pour un Client après validation conjointe sur le contenu, le format et la tarification proposée, par KOALA CONSEILS et le Client.

Article 4 : Commande de la formation

Pour être prise en compte par KOALA CONSEILS, toute formation doit faire l'objet d'un bon de commande écrit et signé par le Client.

Article 5 : Modification de la commande – Annulation ou report

KOALA Conseils se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge utile à ses programmes et prestations de formation ainsi qu'au planning de ses formations. Elle se réserve le droit de modifier, sans avis préalable, les intervenants et de supprimer un ou plusieurs titres de sa gamme de formations.

En cas d'annulation incombant à Koala Conseils (comme par exemple indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie, Intempéries,) il sera proposé de reporter la formation ou le cas échéant de rembourser les acomptes (si acomptes versés), ou d'annuler la convention de formation, sans dédommagement ni pénalité due au Client.

En cas d'annulation incombant au client : panne d'électricité, indisponibilité du système informatique, absence des participants, conditions météorologiques) la (ou les) formation(s) commandée(s) sera(ont) reportée(s) à une date ultérieure, les frais engagés par Koala Conseils resteront dus par le client.

En cas d'absence d'un participant, il sera proposé une révision de la convention avec une tarification en conformité, et éventuellement un avenant pour effectuer le temps manquant.

En cas de modification du programme ou du planning de la ou des formations, comme en cas d'annulation des formations, KOALA CONSEILS s'engage à prévenir les Clients ayant commandé ces formations, ou directement les participants à ces formations désignés par le Client préalablement inscrits 10 jours au moins avant le début de la ou des formations concernées. Les Clients et/ou les participants pourront choisir une nouvelle date

S'il souhaite annuler ou reporter sa participation à une ou plusieurs formations, le Client ne pourra le faire qu'en respectant scrupuleusement les conditions suivantes :

Toute annulation ou tout report d'inscription à une formation devra être signalée à KOALA CONSEILS par le Client lui-même, et non par les participants désignés par le Client pour la ou les formations commandées, par courriel ou par courrier recommandé avec AR adressé à l'adresse du siège de KOALA CONSEILS

Les conséquences financières des annulations et reports sont les suivantes :

Tout report ou toute annulation intervenant plus de 5 jours ouvrés avant la date du début de la formation, la date prise en compte étant le courriel ou la réception du courrier recommandé avec AR dont il est fait état ci-dessus, ne donne lieu à aucun frais d'annulation ;

Tout report ou toute annulation intervenante entre 2 et 5 jours ouvrés avant la date du début de la formation, la date prise en compte étant la réception du courriel ou du courrier recommandé avec AR dont il est fait état ci-dessus, donne lieu à une facturation par KOALA CONSEILS égale à 30 % du prix catalogue de la ou des formations commandées par le Client à titre d'indemnité forfaitaire à la charge du Client.

Toute formation annulée ou reportée la veille ou le jour même où elle débute sera due intégralement par le Client à KOALA CONSEILS titre d'Indemnité forfaitaire sur la base du prix catalogue ;

Toute formation commencée sera due intégralement par le Client.

Dans tous les cas, une nouvelle session de formation sera proposée au client, et les pénalités déduites du montant facturé, hormis les frais déjà engagés

Article 6 : Prix

Les prestations de formation sont facturées au prix en vigueur au moment de la confirmation de la commande de formation.

La liste des prix figure au catalogue en vigueur de KOALA CONSEIL Set sur son site Internet ; elles peuvent être communiquées sur demande du Client.

Le prix facturé par KOALA CONSEILS inclut la fourniture de la prestation de formation conforme aux exigences de qualité de KOALA CONSEILS

Les frais de repas, ainsi que les frais de déplacements et d'hébergement des participants à la formation ne sont pas inclus dans le prix de la prestation de formation.

Article 7 : Facturation

Une facture sera établie et remise au Client par KOALA CONSEILS de la façon suivante :

à l'issue de la formation pour tout Client inscrit,

Le prix de la prestation, soumis à TVA, sera exprimé en Euro et la facture fera apparaître la TVA au taux en vigueur au moment de l'établissement de cette facture.

Article 8 : Paiement – Modalités

Le prix des prestations de formation est payable à l'issue de chaque séance de formation sauf accord préalable et écrit entre le Client et un responsable habilité de KOALA CONSEILS

KOALA CONSEILS étant un organisme de formation, il est habilité à signer des conventions de formation. Les factures délivrées par KOALA CONSEILS peuvent tenir lieu de convention simplifiée, mais il sera remis au client une convention détaillée et une attestation de présence individuelle délivrée par KOALA CONSEILS, ainsi qu'une attestation individuelle de stage.

Dans le cas d'un financement par l'intermédiaire d'un OPCA, il appartient au Client d'obtenir la prise en charge des formations commandées auprès de cet organisme. Dans le cas où cette prise en charge n'est pas obtenue avant le début de la participation du Client à la formation considérée, le Client devra s'acquitter des sommes dues auprès de KOALA CONSEILS et fera son affaire du remboursement auprès de l'OPCA dont il dépend.

Article 9 : Paiement – Retard ou défaut

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours fins de mois à compter de la date d'émission de la facture.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture générera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage, qui ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code du Commerce.

Le montant de ces intérêts de retard sera imputé de plein droit sur toutes remises, ristournes ou rabais dus par KOALA CONSEILS

Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris et notamment les honoraires d'officiers ministériels (huissiers) ou d'auxiliaires de Justice.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable d'un responsable habilité par KOALA CONSEILS. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie exigible de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est plus récente.

Article 10 : Propriété Intellectuelle – Droits d’auteur

L’ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d’auteur.

En conséquence, le Client s’interdit d’utiliser, copier, transmettre et généralement d’exploiter tout ou partie de ces documents, sans l’accord préalable et écrit d’un responsable habilité de KOALA CONSEILS.

Le Client s’interdit d’effectuer toute copie de logiciels utilisés dans les stages de formation, à l’exception des exercices réalisés, à condition que les fichiers n’incluent en aucune façon des parties du programme protégé par un droit quelconque.

Le Client se porte fort du respect de ces interdictions de la part des participants qu’il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Article 11 : Règlement intérieur pour le déroulement des formations

Lors de la participation aux séances de formation, le Client s’engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de KOALA CONSEILS dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes.

Le Client se porte fort du respect de ces dispositions de la part des participants qu’il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Article 12 : Notifications

Toutes notifications devant être effectuées dans le cadre de l’exécution des présentes Conditions Générales de Vente seront considérées comme réalisées si elles sont faites par lettre recommandée avec demande d’avis de réception aux adresses suivantes :

À KOALA CONSEILS : 11 RUE MANET 34500 BÉZIERS

Au Client : à l’adresse indiquée par le Client lors de la commande.

Article 13 : Nullité d’une clause

Si l’une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente était annulée, cette nullité n’entraînerait pas la nullité des autres dispositions desdites Conditions Générales de Vente qui demeureront en vigueur entre KOALA CONSEILS et le Client.

Article 14 : Confidentialité des Données

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande.

Dans l’hypothèse où le Client consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d’un droit individuel d’accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Client doit adresser toute demande écrite à l’adresse du siège social de KOALA CONSEILS.

Article 15 : Compétence / contestation / loi applicable

En cas de difficulté d’interprétation ou d’exécution des présentes Conditions Générales de Vente, KOALA CONSEILS et le Client conviennent expressément que le Tribunal de Commerce de BÉZIERS sera le seul compétent.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française.